

## **Les porte-parole du front commun méprisent les retraité-e-s des secteurs public et parapublic**

### **L'affront de Denis Doré (CSQ), Lise Pomerleau (CSN) et Monique Audet (FTQ)**

Mardi le 16 février 2010, par: Gaétan Morneau, ex-cadre au collégial; Robert Lapierre, ex-vice-président du SFPQ; Rodrigue Dubé, ex-conseiller spécial de Claude Ryan, Ministère de l'éducation et ex-président de l'Alliance des professeurs de Montréal; Aline Couillard, ex-enseignante au primaire durant 35 ans, Michel Gareau, informaticien, Loto-Québec, Michel Sawyer, ex-président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ); Rosaire Quévillon, ex-cadre scolaire; tous retraité-e-s.

#### **Marque publique de mépris :**

C'est ainsi que le Petit Larousse définit le mot « **affront** ». Cela qualifie précisément ce que nous avons ressenti après avoir d'abord entendu, ces représentants syndicaux, et lu le verbatim de leurs propos à la commission des finances publiques du 3 février dernier.

**16 février 2010** Le mot « **mépris** » est faible. Quand ces trois représentants laissent une partie de leurs membres à leur triste sort de retraités désindexés, ils manifestent une aversion sans égale à l'égard de leurs membres futurs retraités. Pourtant les centrales syndicales ont la responsabilité et le devoir de défendre leurs membres.

Ces représentants profitent pourtant eux-mêmes de bonnes conditions de travail, durement négociées par leurs propres organisations syndicales. Ils manifestent un « front de bœuf » en déclarant : « nous défendons les jeunes » c-à-d. les employés actifs de 2000 et plus.

- Savent-ils seulement qu'ils réclament pour eux leur appauvrissement assuré et systématique à la retraite?
- Savent-ils vraiment que les retraités de demain seront plus mal pris que nous?
- Si oui, pourquoi n'ont-ils pas le courage de le leur dire et de leur expliquer ces faits?

## **Nous osons croire que leurs propos ont été dictés par un égarement passager...**

Nous osons également croire qu'ils ont une appréciation positive du travail passé de ceux et celles qui ont trimé dur pour et auprès de l'ensemble des contribuables : des jeunes enfants sur les bancs d'école, des adolescents, des citoyens, des immigrants, des malades, des handicapés, des invalides, des mourants.

À titre de contribuables, ces trois représentants profitent de l'ensemble des services publics, allant de l'utilisation des infrastructures (routes, aqueducs, électricité...) jusqu'aux services gouvernementaux, en passant par l'éducation et la santé.

## **Que dire de la réalité des surplus de 1997 ?**

En 1997, le surplus budgétaire du RREGOP atteignait 4 milliards (G\$) de dollars, ce qui plaçait très bien ce fonds de retraite en comparaison avec d'autres fonds de retraite semblables de la même époque.

Le programme de départ volontaire de 1997 a amputé le fonds de 800 millions de dollars. En 2000, la baisse de cotisation négociée de 7,95\$ à 5,35\$ a coûté au fonds 3,2 G\$, effaçant ainsi tout surplus.

Ce sont les centrales syndicales en complicité avec le gouvernement qui ont fait main basse sur la cagnotte, en utilisant tous les surplus du fonds, sans se soucier qu'une moitié de ces surplus appartenait aux retraité-e-s.

## Que dire maintenant de la réalité des retraité-e-s? <sup>1</sup>

Retraités touchés par la désindexation			
	Nombre de retraités	Rente annuelle moyenne	% du nombre total de retraités
RREGOP	160 800	16 437 \$	65,6%
RRPE	18 853	36 797 \$	7,7%
RRE	38 179	30 123 \$	15,6%
RRF	16 368	24 544 \$	6,7%
RRCE	5 055	28 587 \$	2,1%
Sous-total	<b>239 255</b>	<b>21 037 \$</b>	<b>97,6%</b>
RRMSQ	3 915	42 873 \$	1,6%
RRAPSC	1 326	26 363 \$	0,5%
RRMAN	270	40 508 \$	0,1%
Régime de retraite des juges	174	109 711 \$	0,1%
RREFQ	103	28 728 \$	0,0%
Sous-total	<b>5 788</b>	<b>40 738 \$</b>	<b>2,4%</b>
<b>Totaux</b>	<b>245 043</b>	<b>21 502 \$</b>	<b>100,0%</b>

Ce tableau démontre que **97,6%** des retraité-e-s ont une rente annuelle moyenne de **21 037 \$** et que les **160 800** retraités du **RREGOP** sont les parents pauvres du système avec une rente annuelle moyenne de **16 437 \$**.

Ce sont de ces derniers que les représentants syndicaux osent prétendre être les défenseurs. Quels défenseurs!

### Et que dire de la formule IPC-3% ?

Cette formule est à l'origine de la situation actuelle. Imposée en 1982 par le gouvernement du parti québécois, elle perdure depuis ce temps. En 1999, la

---

<sup>1</sup> Les données de ce tableau sont tirées du rapport annuel 2008 de la CARRA p. 73 à 75.

Les calculs des moyennes ont été faits à partir de ces données.

partie syndicale a négocié une nouvelle formule : « IPC-3% ou 50% de l'IPC » pour les retraités de l'an 2000 et plus.

Voici ce que déclarait Rosaire Frigault, président de l'AQRP en commission parlementaire, le 1<sup>er</sup> juin 2000, au sujet de cette formule :

**« La formule qui a été négociée conviendrait. C'est sûr qu'on peut toujours espérer en avoir davantage, mais la nouvelle formule ferait qu'au moins on réduirait de moitié notre appauvrissement annuel »<sup>2</sup>**

Cette formule qui appauvrit les retraités d'hier, d'aujourd'hui et ceux de demain, est depuis immuable et intouchable, elle est devenue la trouvaille du siècle. Les 3 représentants du front commun réclament toujours l'appauvrissement systématique des futurs retraités<sup>3</sup>. Quelle trouvaille?

« C'est une amélioration quand même appréciable » (sic) déclarait monsieur Doré à la commission parlementaire. Négocier un appauvrissement constant et systématique des futurs retraités est une amélioration, il faut le faire, il faut en avoir fumé du bon pour faire une telle déclaration.

Pourquoi pas, mesdames et monsieur, porte-parole du front commun, une formule où les 3 premiers pour cent seraient pleinement indexés et l'excédent, faire l'objet de modulations? Une formule comme celle-là protégerait le pouvoir d'achat des retraités et de vos membres, futurs retraités.

Manquez-vous d'imagination à ce point? Pourquoi ne pas innover pour une fois?

### **Et que dire de la fin de non-recevoir des porte-parole du front commun ?**

- « Pour nous, le RREGOP, c'est une condition de travail des salariés de l'État. Les conditions de travail des salariés de l'État se négocient entre les syndicats et le gouvernement, point à la ligne. »
- « Nous sommes en total désaccord avec le fait qu'une tierce partie puisse intervenir dans la négociation du RREGOP »

---

<sup>2</sup> Le président de l'AQRP, Rosaire Frigault - Extrait du verbatim de la Commission permanente des finances publiques - Cahier n°74, 1er juin 2000, pages 3 Référence : CFP-74 :3

<sup>3</sup> L'AQRP maintient toujours sa demande axée sur la formule négociée en 1999 par le front commun, elle réclame toujours, depuis bientôt 10 ans, l'appauvrissement systématique des retraités.

- *« Nous avons énormément de difficulté à envisager qu'une tierce partie s'immisce dans les négociations du régime de retraite. »*
- *« Cependant, à notre avis, les décisions visant à modifier le régime de retraite devront toujours être prises entre le gouvernement et les syndicats. »*
  - *Ci-dessus 4 déclarations<sup>4</sup> du représentant de la CSQ, monsieur Denis Doré.*

Et la représentante de la CSN madame Lise Pomerleau ajoutait :

- *« Le régime de retraite, c'est une des conditions de travail au même titre que les salaires, les droits parentaux; pour les enseignants, le nombre de professeurs dans les classes; pour... dans la santé, diverses primes. »*
- *« C'est au fil des années que, là, la non-indexation d'une portion de la rente fait de plus en plus mal, c'est pour ça, ça devient une problématique urgente à régler... »*

Et Mme Monique Audet de la FTQ pour ne pas être en reste ajoutait

- *« La réponse, je pense qu'elle est claire. À partir du moment où on dit on veut un droit de regard sur le processus de négociation de la convention collective dans le secteur public et parapublic, bien, c'est non. »*

Voilà qui est sans équivoque pour la partie syndicale : C'est une fin de non recevoir.

**Wow les moteurs!** Mesdames, monsieur, les fonds de retraite, ne vous appartiennent pas, ils appartiennent aux participants, d'une part les actifs et d'autre part les retraités. Les retraités sont partie prenante à cet élément de négociation, ils sont une tierce partie. Le dictionnaire Larousse.fr définit ainsi le vol :

*« Action de soustraire frauduleusement un bien meuble à un tiers »*

Le 11 mai 2005, Mario Dumont et Monique Jérôme Forget qualifiaient cela de « hold-up » à l'Assemblée nationale.

---

<sup>4</sup> Déclarations des trois porte-parole du front commun, tirées du verbatim de la Commission des finances publiques traitant de l'indexation des régimes de retraite – 3 février 2010.

## **Et que dire des négociations?**

Les questions ici à se poser : les négociateurs du front commun sont-ils à la hauteur dans la négociation des fonds de retraite? Cet élément de négociation, est-il un élément négligeable dans cette ronde de négociation? Si l'on se fie aux résultats du passé on doit malheureusement conclure à une certaine méconnaissance des fonds de retraite. Cet objet de négociation n'est pas important pour les centrales syndicales.

### **Lors de la dernière ronde de négociations :**

- Les policiers provinciaux, des employés de l'état, ont obtenu que le gouvernement dépose sa part des cotisations dans un fonds distinct à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), ce qu'il n'a jamais fait pour aucun des régimes de retraite négociés par le front commun.
- Ils ont obtenu que l'employeur paie les 2/3 des cotisations au fonds de retraite des policiers, laissant 1/3 à l'employé.
- Ces mêmes policiers ont obtenu la pleine indexation jusqu'en 1992, lors d'une ronde antérieure de négociation.
- Les policiers provinciaux, en négociant de telles conditions, considèrent-ils leur régime de retraite comme important? La réponse est évidemment oui, et bravo pour eux. Qu'en est-il pour le front commun? Ce n'est pas prioritaire et pas important. La réponse classique est : « ***On verra ça plus tard.*** »

### **Et que dire maintenant de ce choix d'une baisse de cotisation ?**

En 1999, les centrales syndicales ont fait ce choix. Leurs représentants ont négocié pour leurs membres, une baisse de cotisation de 2,6% pour des motifs opportunistes; et aujourd'hui ils crient au scandale en raison d'une problématique hausse des cotisations de 1%.

En 2003, ils ont consenti, à prolonger la période de baisse de cotisation et cela malgré des rendements négatifs de la CDP en 2001 et 2002. Ils ont ainsi dilapidé des milliards de dollars de façon injustifiée, créant un manque à gagner dans les fonds de retraite. Ils ont « emprunté » de l'argent qui ne leur appartenait pas. Qu'ils remboursent maintenant. C'est un juste retour des choses.

Nous tenons à vous dire, monsieur et mesdames les représentants, que n'eût été de nos cotisations, aux fonds de retraite depuis 1982, vous n'auriez sans doute

pas eu l'opportunité de donner l'illusion à vos membres, d'une augmentation de salaire par cette baisse de cotisation. Dans le langage courant, on appelle cela :

**« L'art de se tirer dans le pied. »**

Nous les retraité-e-s sommes aussi des contribuables qui, en plus de contribuer bénévolement au bien-être de nos concitoyens, retournons une grosse partie de notre rente de retraite à l'État alors que le reste sert à faire tourner l'économie.

C'est d'ailleurs grâce à l'importance des retraités du secteur public que le Québec a mieux résisté à la récession.

**Ce n'est toutefois pas une raison pour continuer à saccager les conditions des rentes de retraite des retraités actuels et futurs.**

Ceux et celles qui ont subi la désindexation depuis 1982, alors même que l'économie allait bon train, méritent aujourd'hui le respect plutôt que le mépris.

Par :

- **Gaétan Morneau**, ex-cadre au collégial;
- **Robert Lapierre**, ex-vice-président du SFPQ;
- **Rodrigue Dubé**, ex-conseiller spécial de Claude Ryan, Ministère de l'éducation et ex-président de l'Alliance des professeurs de Montréal;
- **Aline Couillard**, ex-enseignante au primaire durant 35 ans,
- **Michel Gareau**, informaticien, Loto-Québec,
- **Michel Sawyer**, ex-président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ);
- **Rosaire Quévillon**, ex-cadre scolaire;
- tous retraité-e-s.

16 février 2010

---

Note générale:

Le texte qui précède est une parodie d'un écrit tiré du site internet « Presse-toi à gauche » (26 octobre 2009) adressé au chroniqueur de la Presse Michel Girard (article du 17 octobre 2009 dans la Presse). Les auteurs du front commun : Pierre Beaulne, économiste, CSQ; Lise Pomerleau, économiste CSN; et Monique Audet, économiste FTQ.

---

## Textes de références

**17 octobre 2009** : L'effronterie du secteur public par Michel Girard




Site internet « LaPresseAffairesCyberpresse.ca »

**26 octobre 2009** « Le chroniqueur de La Presse méprise les employé-e-s du secteur public »

Par Pierre Beaulne, économiste SISP Lise Pomerleau, économiste CSN Monique Audet, économiste FTQ.

Site internet : « Presse-toi à gauche »

---

<b>Les signataires de la parodie</b>			
	Aline Couillard, ex-enseignante au primaire durant 35 ans		Rodrigue Dubé, ex-conseiller spécial de Claude Ryan, Ministère de l'éducation et ex-président de l'Alliance des professeurs de Montréal
	Michel Gareau, ex-informaticien, Loto- Québec		Robert Lapierre, ex-vice-président du SFPQ
	Gaétan Morneau, ex-cadre au collégial		Michel Sawyer, ex-président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)
	Rosaire Quévillon, ex-cadre scolaire		